

Association d'attelage de compétition du Québec

Le 15 juillet 2011

Madame,
Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous inviter à l'édition 2011 du Cross-country à l'attelage et en selle de La Durantaye, qui aura lieu les 17 et 18 septembre prochains.

Dans le but d'améliorer sans cesse le déroulement et le spectacle, nous avons apporté quelques changements aux règlements. Ceux-ci seront décrits en détails dans le livret de règlements; en voici un court résumé :

- Tout d'abord, voici les catégories offertes cette année :
 - Selle débutant
 - Selle avancé
 - Selle junior
 - Attelage simple
 - Attelage double
 - Attelage à 4 chevaux
 - Attelage junior

- Horaire prévu :

- Selle débutant	Le samedi
- Selle avancé	Le samedi
- Selle junior	Le samedi
- Attelage junior	Le samedi
- Attelage simple	Randonnée le samedi, obstacles le dimanche
- Attelage double	Randonnée le samedi, obstacles le dimanche
- Attelage à 4 chevaux	Randonnée le samedi, obstacles le dimanche

- Dans le but de nous aider à confectionner un horaire le plus efficace possible, veuillez nous faire part de vos contraintes spéciales. Exemples :
 - Deux concurrents qui utilisent la même voiture;
 - Un meneur qui agit comme navigateur pour un autre concurrent;
 - Un cheval qui participe plus d'une fois;
 - Etc.

- Les participants des catégories *Selle junior* et *Attelage junior* seront limités à quelques obstacles déterminés à l'avance.
- Les concurrents des catégories *Selle débutant*, *Selle junior* et *Attelage junior* doivent réaliser les lettres A à C seulement des obstacles, mais ils doivent traverser ces lettres de la même manière que s'ils effectuaient le parcours complet, c'est-à-dire ne jamais franchir une lettre avant la précédente, ni croiser les lettres D et suivantes.
- Dorénavant, il n'y aura plus de limite de pénalité de temps dans les obstacles. Ainsi, chaque minute de retard ou d'avance sur le temps moyen des participants de la même catégorie entraînera 2 points de pénalité.
- Les allures permises entre les obstacles sont le trot ou le petit galop. Toute autre allure entraînera une pénalité de 3 points. Cette pénalité sera appliquée à chaque obstacle rejoint avec une mauvaise allure.
- Les obstacles réalisés parfaitement au pas ne pourront donner plus de 5 points.
- Les obstacles réalisés parfaitement au trot continueront de donner 10 points.
- Le test Coggins de moins de 12 mois est obligatoire.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription habituelle. Nous vous invitons à la remplir et à nous la retourner dans les meilleurs délais, accompagnée de votre paiement, car l'horaire sera établi en tenant compte de la date d'inscription, selon le principe suivant : premier arrivé, premier servi.

Nous vous souhaitons un bon entraînement et espérons vous compter parmi nos valeureux concurrents en septembre. Au plaisir de vous revoir!